

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 26
Date de la convocation : mardi 15 mars 2016

N° 16.03.21.01

L'an deux mille seize et le vingt et un du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : MM SAVY, BOUSQUEL, Mme PASDELOU, MM LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, M. PINETON DE CHAMBRUN, M. GREPINET, M. ROQUES, Mme MOULAOUÏ, M. CASTELL, Mme CAMBON, M. ROESCH, Mme PRIE, Mme MERLET, M. LOPEZ, M. TUAL, Mme MACHERY, Mme PLAYS, M. SELKE, M. BOUISSEREN.

PROCURATIONS :
Mme VIGNERON en faveur de M. GREPINET
M. GRAVIER en faveur de M. BRAEMER
Mme GAUZY CHABLE en faveur de Mme PLAYS
M. MUNOZ en faveur de M. SELKE

ABSENTS :
Mme JULLIEN
M. ALLOUCHE
M. GOEPFERT (excusé)

MOTION

CONSTRUISONS ENSEMBLE AU CŒUR DE L'ARC OUEST SUR LE PLATEAU DE « NAUSSARGUES -BEL AIR »

LA PREMIERE ECO TECHNO POLE D'EUROPE

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc SAVY

Monsieur le Maire, Jean-Luc SAVY, rapporteur, rappelle aux membres de l'assemblée que la Métropole engage actuellement la révision du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)** de son territoire, avec la ferme volonté de finaliser, à l'échelle de la métropole, les réflexions pour 2017.

Le **pacte de confiance** qui lie depuis 2015 les 31 communes et la Métropole représente dans ce cadre une formidable occasion permettant d'œuvrer concrètement à la co-construction de ce nouveau projet de SCOT et de peser en faveur du **développement maîtrisé du territoire de l'Arc Ouest montpelliérain**.

Le SCOT actuel, en effet, dans la continuité des politiques antérieures s'était fixé deux objectifs:



- ✓ **Densifier l'habitat** dans les communes limitrophes de Montpellier.
- ✓ **Poursuivre la "Marche à la Mer"** en développant les activités et les équipements collectifs au Sud et à l'Est de Montpellier.

Cette politique a donné de bons résultats avec ODYSSEUM, L'ARENA, le doublement de la voie ferrée, le doublement de l'autoroute, etc...

Mais elle a aussi concentré les créations d'entreprises au-delà de l'A9 (comme COMPUTACENTER à PEROLS), transféré beaucoup d'emplois du Nord vers le Sud de Montpellier (comme la Mutuelle des Motards) et a conduit à un déséquilibre profond de la Métropole ; les communes dotoirs au Nord et à l'Est, les activités au Sud et à l'Est.

Les conséquences de ces choix sont aujourd'hui difficiles à vivre pour les habitants des communes de "l'Arc Ouest" dont JUVIGNAC est aujourd'hui le meilleur exemple :

- ✓ *une croissance rapide de l'habitat, sans création d'activités, qui se traduit par l'explosion du chômage et des solutions de fortune mises en œuvre notamment pour accueillir les enfants à scolariser et faciliter la vie associative.*
- ✓ *la congestion des axes de circulation quand JUVIGNAC devient aux heures de pointes, matin et soir, l'« exutoire » des embouteillages de l'A750.*

Dans ces conditions, et dans le cadre du nouveau SCOT qui sera prochainement mis en œuvre, la ville de JUVIGNAC considère indispensable d'inverser cette tendance en favorisant à l'Ouest de la Métropole la création d'activités productrices porteuses d'emploi de qualité.

Le plateau de « NAUSSARGUES/ BEL AIR » présente toutes les caractéristiques nécessaires pour accueillir avec succès ces activités.

La majorité municipale a donc proposé une réflexion commune aux villes limitrophes du plateau de « NAUSSARGUES/ BEL AIR » pour bâtir un projet de développement économique d'ampleur nationale qui prenne en compte tous les acquis de la COP21 et de la révolution numérique: **LA PREMIERE ECO TECHNOPOLE D'EUROPE.**

Le 25 janvier 2016, nous avons réuni pour leur présenter notre vision les cinq maires des communes qui composent avec JUVIGNAC, l'Arc Ouest ; **Monsieur René REVOL**, Maire de GRABELS, **Monsieur Jean-François AUDRIN**, Maire de SAINT-GEORGES-D'ORQUES, **Madame Isabelle TOUZARD**, Maire de MURVIEL-LES-MONTPELLIER, **Monsieur Gérard CABELLO**, Maire de MONTARNAUD et **Monsieur Hussam AL MALAK**, Maire de VAILHAUQUES .

Tous ces édiles, enthousiastes, ont unanimement validé et acté le principe du lancement des « études d'urbanisme et d'aménagement durable du site de Bel Air, site stratégique du SCOT, pour y installer une zone mixte activités économiques, technologiques et industrielles, habitat et équipements publics ».

Le 6 février 2016, nous avons été invités à présenter notre projet à Philippe SAUREL, Président de MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE, qui a immédiatement approuvé le concept et sa stratégie.

Le 5 mars 2016, une nouvelle étape était encore franchie, sous l'impulsion de Philippe SAUREL avec la présentation du projet à Monsieur Jean-François SOTO, Maire de Gignac représentant de la Communauté des Communes VALLEE D'HERAULT, Monsieur Antoine MARTINEZ, maire de SAINTE-CROIX DE CANDILLARGUES, Vice-président de la communauté de communes du GRAND PIC SAINT LOUP, en charge du développement économique et Monsieur Hussam AL MALAK, Vice-président de la communauté de communes du GRAND PIC SAINT LOUP en charge de l'aménagement de l'espace et du territoire et Monsieur Daniel FLOUTARD, maire de COMBAILLAUX.
Tous ces élus ont également manifesté leur intérêt pour ce projet à portée nationale.

Ce 21 mars 2016, nous sommes heureux de présenter à l'ensemble du conseil municipal de JUVIGNAC ce projet et de l'inviter à défendre avec nous une motion visant à soutenir la dynamique initiée par celui-ci en faveur du développement de notre bassin de vie, qu'est l'Arc Ouest.

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22,
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

DE PRENDRE ACTE de la motion visant à soutenir le projet d'éco-techno-pôle sur le plateau de « NAUSSARGUES / BEL AIR », projet soutenu par le président de la Métropole, les maires des communes de GRABELS, SAINT-GEORGES-D'ORQUES, MURVIEL-LES-MONTPPELLIER, MONTARNAUD et VAILHAUQUES, les présidents des communautés de communes du GRAND PIC SAINT LOUP et de la VALLEE D'HERAULT, le Maire de COMBAILLAUX.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil municipal prend acte.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Le Maire,

Acte rendu exécutoire

après dépôt en préfecture le 25/03/2016

et publication le 01/04/2016